

DÉCISION DU MAIRE
N° 2025/071

MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE N° TH 2025-04
POUR LA CONSTRUCTION D'UN PRÉAU ET D'UNE TOILETTE
SUR LE SITE DE L'ÉCOMUSÉE DU BOIS ET DE LA FORÊT
AVENANT N°1

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du site de l'Écomusée du Bois et de la Forêt passé avec la société Altern'A pour un montant de 5 075 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de 15 075 € HT pour la tranche conditionnelle soit un montant total de 20 150 € HT ;

CONSIDÉRANT que le CCAP précise que le forfait de rémunération définitif sera arrêté par notification du maître d'ouvrage au plus tard à l'acceptation de la mission APD ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est arrêté à 154 944,39 € HT ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un préau et d'une toilette sur le site de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt avec la société Aletrn'A pour un montant total de 20 809,03 € HT.

ARTICLE 2 : Les crédits sont prévus au budget Principal 2025.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THÔNES, le 25 août 2025

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 19 AOÛT 2025
ET PUBLICATION LE 1 SEP. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

